



Trois éléments à considérer pour soutenir les femmes aux prises avec la violence conjugale pendant la pandémie de COVID-19

Les mesures de sécurité publique pour contrer la pandémie, comme la distanciation physique et sociale, ont pour but de protéger la population; cependant, elles peuvent avoir l'effet paradoxal d'augmenter le risque de violence conjugale. Certaines femmes sont confinées avec leur conjoint violent. D'autres femmes pourraient être plus facilement retrouvées par un ex-conjoint violent, avec des conséquences potentiellement fatales.

En raison de l'évolution de la situation, la sécurité des femmes aux prises avec la violence conjugale exige le recours à des mesures spécifiques à la pandémie et à des stratégies existantes pour prévenir et réagir en cas de violence.

Nous partageons ici trois éléments à considérer pour soutenir les femmes aux prises avec la violence conjugale pendant la pandémie de COVID-19.

1. La définition de « sécurité » varie selon les personnes

Lorsqu'on discute et prépare un plan de sécurité avec une femme, il est important de reconnaître que ce qui assure la sécurité de l'une peut mettre l'autre en danger. Souvenez-vous que :

1. Bien qu'il soit recommandé d'avoir des contacts limités avec les autres pour aplanir la courbe de la COVID-19, les femmes plus âgées ou en situation de handicap devront peut-être recevoir du soutien d'une autre personne pour pouvoir demeurer à la maison et conserver leur indépendance.
2. Alors que certaines femmes ont des armes (ex. fusils, couteaux) pour pouvoir assurer leur sécurité, d'autres femmes peuvent se retrouver en danger s'il y a des armes dans leur maison.
3. Bien qu'une diminution des sorties (pour l'épicerie, pour le travail, pour les visites avec l'entourage, etc.) est nécessaire en cas de pandémie, cela peut affecter la sécurité des femmes aux prises avec la violence conjugale qui ont moins d'occasions de dévoiler leur situation et de chercher du soutien.

Pour aider les femmes à assurer leur sécurité, il est important d'écouter leurs suggestions et d'explorer différents choix ou options, tout en gardant en tête que les besoins de chaque femme seront influencés par leur situation personnelle (ex. âge, race, classe sociale, capacités, emplacement géographique). Pour plus de renseignements sur la planification de sécurité pour différents groupes, veuillez consulter ce mémoire sur comment [Établir des plans de sécurité avec les populations vulnérables pour réduire le risque de violence répétée et d'homicide familial.](#)



2. Assurer la sécurité en temps de pandémie exige des stratégies additionnelles

Les mesures de sécurité normalement disponibles aux femmes peuvent être perturbées de manière importante par la distanciation physique et la fermeture ou réduction de divers services. Il est essentiel de rappeler que les maisons d'hébergement sont ouvertes et qu'elles continuent à accueillir les femmes et les enfants aux prises avec la violence.

Plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour assurer la sécurité pendant la pandémie. Par exemple :

1. Comme la plupart des personnes sont à la maison plus souvent, il peut être difficile pour les femmes de parler librement de ce qu'elles vivent. Un signal préétabli avec une personne de confiance (ami ou amie, collègue, membre du voisinage) peut être utilisé par une femme pour faire comprendre aux autres qu'elle est en danger ou a besoin d'aide (ex. porter un bijou particulier ou poser une question convenue à l'avance). Les femmes pourraient aussi profiter de sorties, par exemple pour faire l'épicerie, ou de l'absence de leur conjoint pour communiquer avec la ligne [Fem'aide](#) ou avec le 911.
2. Les rencontres en personne étant limitées, les communications et le soutien se passent donc plus souvent en ligne. Il faut par contre prendre conscience que la technologie peut être utilisée par un conjoint violent et que des mesures de sécurité peuvent être mises en place. Approfondissez vos connaissances de la sécurité en ligne grâce à ces ressources : [La violence conjugale et la technologie](#), [Se protéger contre le cyberharcèlement](#).
3. Comme les circonstances individuelles peuvent changer rapidement en cette période (perte d'emploi, insécurité financière, défis de santé mentale,

etc.), certaines femmes pourraient être exposées à un risque accru de violence ou même de [féminicide](#). Il est essentiel d'évaluer les risques et de planifier la sécurité en continu.

4. Les membres de l'entourage peuvent apporter leur soutien à une femme aux prises avec la violence conjugale en gardant le contact, soit par téléphone, par courriel, par appel vidéo ou sur les médias sociaux. Il faut toujours vérifier si elle est seule avant d'aborder le sujet de la violence.
5. Si vous soupçonnez qu'une femme de votre entourage ou de votre quartier est en danger immédiat, appelez le 911. Pour plus d'astuces à l'intention des membres de l'entourage et du voisinage, découvrez cette ressource de la campagne [Voir la violence](#).

3. Les obstacles structurels à la sécurité peuvent être amplifiés à cause de la pandémie

Certaines personnes hésitent à aller dans des services de santé ou de soutien à cause des discriminations qu'elles pourraient vivre (les personnes de la communauté LGBTQ2S+, les femmes racialisées, les femmes immigrantes, réfugiées ou sans statut, etc.). À cause de la COVID-19, certaines communautés pourraient faire face à encore plus de discrimination. Par exemple :

1. Les membres de la communauté est-asiatique peuvent faire face à la xénophobie et à la discrimination.
2. Des personnes peuvent être plus à risque d'être surveillées et sanctionnées pour non-respect des règles de distanciation physique (personnes à faible revenu, personnes en situation d'itinérance, personnes autochtones, etc.).

3. Les personnes qui ont eu la COVID-19 ou celles qui travaillent auprès des personnes qui ont été atteintes peuvent être blâmées, stigmatisées ou humiliées. À ce sujet, veuillez consulter ce [guide pour contrer la stigmatisation sociale associée à la COVID-19](#).



Les organismes offrant du soutien aux femmes aux prises avec la violence continuent d'offrir des services pendant la pandémie (par téléphone, vidéoconférence, en ligne, etc.).

En Ontario, la ligne [Fem'aide](#) (1 877 336-2433) reste disponible 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

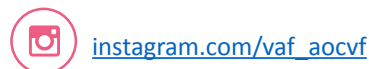
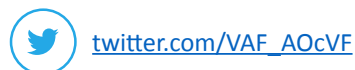
Pour en savoir plus sur la violence conjugale, visitez [voirlaviolence.ca](#).



Les femmes pourraient également hésiter à quitter une relation violente dans le contexte de la pandémie pour différentes raisons. Par exemple :

1. Considérer que la violence vécue est moins « grave » que la pandémie, donc ne pas vouloir « déranger » l'entourage ou les services de santé ou de soutien.
2. Avoir peur que la violence soit minimisée ou excusée dans le contexte de pandémie par l'entourage ou par les services de santé ou de soutien.
3. Avoir peur de s'exposer ou d'exposer leurs enfants au virus dans une maison d'hébergement ou chez l'entourage.
4. Ne pas vouloir avoir à suivre les mesures mises en place dans les maisons d'hébergement pour limiter les risques de propagation du virus.

Restez à l'affût de nos actualités; suivez-nous sur les médias sociaux!



Ce document d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes est en partie adapté d'une [ressource](#) produite par The Learning Network at the Centre for Research & Education on Violence Against Women & Children en collaboration avec plusieurs partenaires.

